

Mémorandum de la Commission Régionale de Développement (CRD) de la Région de Bruxelles-Capitale

« aux négociateurs de l'accord de majorité pour la législature 2009-2014 en région de Bruxelles-Capitale »

Au vu des nouvelles réalités auxquelles fait face la Région, notamment les crises financière, socio-économique et environnementale, la CRD estime qu'un nouveau PRD est indispensable : un plan régional de développement, comme projet de ville et comme ossature pour les choix stratégiques car, rappelons-le, « *le plan régional de développement constitue un instrument de planification globale du développement régional dans le cadre du développement durable* » (art.17 Cobat). La CRD constate en effet que le PRD de 2002 est dépassé dans les faits. Elle regrette, par ailleurs, que les rapports annuels de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan n'ont pas été réalisés.

Dans le cadre de l'article 7 du Cobat, qui indique que « la CRD propose des directives générales pour la préparation et l'élaboration des plans de développement », la CRD émet les propositions suivantes :

Le futur PRD doit répondre à quatre défis majeurs :

1. Le défi de la fracture sociale et économique

La réduction drastique de la dualisation socio-territoriale pour atteindre une meilleure cohésion et intégration sociales doit être un objectif central du projet de développement. Celui-ci doit se baser sur le potentiel existant endogène (les activités économiques, la jeunesse, les associations, les réseaux culturels et commerciaux) et exogène (les fonctions métropolitaines, interrégionales, fédérales, européennes et internationales), en mettant l'accent sur le développement des secteurs susceptibles de créer des valeurs ajoutées et emplois nets et répondant à cet objectif.

2. **Le défi démographique**

Les prévisions de croissance démographique rapide et spécifique (selon le Bureau fédéral du Plan) demandent une accélération des politiques en matière d'infrastructures, de logements, d'écoles, de commerces, de mobilité, d'emplois... Ce défi pose problème autant au niveau quantitatif que qualitatif, vu les caractéristiques culturelles et sociales de la population. Ces politiques doivent être également pensées dans une planification spatiale qui combine la densification ciblée et différenciée du territoire bruxellois, prenant en compte la réflexion sur les quartiers telle que caractérisée dans le Monitoring des quartiers de Bruxelles, avec une approche de développement durable et de promotion de l'urbanité.

3. **Le défi environnemental (post Kyoto)**

Des changements radicaux et urgents seront nécessaires dans les modes de déplacement, d'utilisation d'énergie, de consommation, visant notamment une réduction et une optimisation des flux de matière et d'énergie en tenant compte des technologies de pointe et adéquates (solidarité pour enrayer les changements climatiques).

De plus, l'attractivité résidentielle nécessite une amélioration du cadre de vie (réduction de la pollution et du bruit, objectifs de santé publique, accroissement du sentiment de sécurité), accompagnée de mesures pour sauvegarder l'environnement naturel et paysager, pour préserver et valoriser le patrimoine architectural et urbanistique et pour soutenir la création culturelle et les actions de convivialité.

4. **Le défi métropolitain et international**

La mondialisation, l'internationalisation et la métropolisation de l'économie nécessitent un PRD qui tienne compte du bassin socio-économique réel et aussi d'un espace d'échanges en réseau de Bruxelles avec ses villes voisines (espace polycentrique du réseau des villes belges, positionnement dans le centre de l'Europe, connexions internationales). Cela implique des concertations avec divers partenaires, notamment via des accords de coopération interrégionaux.

D'autre part, il est nécessaire de refonder l'imaginaire et la représentation de la ville et de son ambition en tant que ville-Région, capitale de l'Europe, capitale multiple, internationale et multilingue, cosmopolite, créative, multiculturelle et durable : faire de Bruxelles une capitale exemplaire de la culture européenne durable et internationale.

La Région devrait symboliser cela par la mise en oeuvre d'un grand projet d'ambition et de dimension internationale, fédérateur et mobilisateur, afin d'affirmer ses différentes ambitions et l'identité de Bruxelles en tant que capitale européenne.

En conclusion

1. Les défis affectent très spécifiquement et de manière urgente l'enseignement, le logement, l'emploi, la pauvreté et la mobilité.

Le nouveau modèle de développement de la Région aura comme indices clés : le durable, l'interculturel, les nouvelles solidarités et la réactivation des solidarités existantes à différents niveaux.

2. Vu l'importance des défis présents et futurs, la Région devrait se doter d'un « Bureau du plan » régional et d'observatoires pour piloter un tel processus. Ce Bureau du plan sera un véritable outil de planification globale pour assister le gouvernement : il devra notamment veiller à la cohérence entre les diverses compétences, à l'analyse approfondie des facteurs et au suivi de l'application du Plan régional. Cet outil, en lien avec l'administration de l'aménagement du territoire, devra grouper des spécialistes de compétences diverses, notamment avec l'appui des administrations et organismes para-régionaux (STIB, SDRB, SLRB, ...), dans un travail d'équipe et entretenir une collaboration étroite avec les personnes ressources extérieures, notamment universitaires.

Le bureau du plan régional devrait, par ailleurs, être chargé d'assurer en toute indépendance le suivi et l'évaluation (sur base annuelle) de la mise en œuvre du futur PRD.

3. D'autre part, la Commission insiste sur la manière de faire et sur les instruments pour ce nouveau PRD + RIE (PRD accompagné d'un rapport sur les incidences environnementales depuis l'ordonnance du 19 février 2004) pour lequel il faudra élaborer une méthodologie originale. Il s'agit autant des instruments d'étude complémentaires à proposer, liés au « Bureau du plan » régional proposé (couvrant la zone socio-économique métropolitaine), que du processus de participation, voire de co-production du plan, qui implique les parties prenantes de manière à ce que le projet puisse susciter l'adhésion au-delà des clivages habituels.

Il faudra pour cela, garantir une approche spécifique d'animation et de mobilisation de la population, de la société civile, des forces vives régionales et des institutions concernées (les communes, les communautés, les deux autres régions, le Fédéral et l'Europe).

4. En outre, la construction d'une vision claire et stratégique devrait permettre d'intégrer et/ou (le cas échéant) d'adapter les plans et réglementations existants (PRAS, IRIS 2, Code du logement, RRU, ...) et les projets tels que prévus dans le PDI, pour lesquels la CRD souhaite être associée, et ce, dès le début, non seulement aux programmes et projets de plans, et de règlements régionaux mais aussi à tous leurs outils de mise en œuvre, pour pouvoir donner des indications au gouvernement, dès l'esquisse de ces plans, programmes et règlements.

5. Enfin, il est clair que ces ambitions et défis entraîneront nécessairement un débat sur une gouvernance à adapter, pour améliorer les institutions, assurer la collaboration, notamment avec les deux autres régions et le fédéral et mobiliser plus les talents existants.